

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. David WILSON |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 6 et 16 mars 2023
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Politique de gestion contractuelle — Adoption

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

6. Acceptation des comptes à payer
7. Rapports des salaires nets –2023-03
8. Règlement 2023-739 — Règlement de financement des frais de refinancement des règlements d'emprunt 2010-549 (533), 2010-551, 2010-561 et 2018-609– avis de motion et dépôt du projet de règlement

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

9. Règlement 2023-661 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (autorisation d'usage d'établissement de court séjour) — Adoption du 2e projet
10. Règlement 2023-662 à 2023-732 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (interdiction d'usage d'établissement de court séjour) — Adoption du 2e projet
11. Règlement 2023-733 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (zone RB-7) — Adoption du 2e projet
12. Règlement 2023-734 modifiant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes — Adoption
13. Règlement 2023-735 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Avis de motion
14. Règlement 2023-735 modifiant le règlement permis et certificat 2001-435 — Présentation
15. Règlement 2023-736 modifiant le règlement de construction 2001-436 — Avis de motion
16. Règlement 2023-736 modifiant le règlement de construction 2001-436 — Adoption du 1^{er} projet
17. Règlement 2023-737 modifiant le règlement plan d'urbanisme 2001-431 — Avis de motion
18. Règlement 2023-737 modifiant le règlement plan d'urbanisme 2001-431 — Adoption du 1^{er} projet
19. Règlement 2023-738 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Avis de motion
20. Règlement 2023-738 modifiant le règlement de zonage 2001-432 — Adoption du 1^{er} projet
21. PIIA zone Rb-5 — lot # 6 489 041 rue Rublee (Nouvelle construction unifamiliale) (2e présentation)
22. PIIA Supérieur — 320 chemin de la Rivière (Modification du projet de rénovation extérieure)
23. PIIA Insertion — 775 chemin Sherbrooke (Rénovation extérieure)
24. Tarification des certificats d'usagers d'embarcation pour l'année 2023
25. Octroi de mandat – Arpentage sentier Virgin
26. Règlement 2023-740 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (Autorisation résidence de tourisme – Zone RA-25) — Avis de motion
27. Règlement 2023-740 modifiant le règlement de zonage 2001-432 (Autorisation résidence de tourisme – Zone RA-25) — Adoption de 1^{er} projet

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

28. Demande de soutien financier — Légion royale canadienne
29. Demande de soutien financier — Bibliothèque North Hatley

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

30. Demande de soutien financier — Arts-Cultures Massawippi

SÉCURITÉ PUBLIQUE

31. Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

VARIA

32. Bail de la Marina

33. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public

34. Levée de l'assemblée

PROJET À ADOPTER

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

2023-04-03.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point # 32 – Bail de la marina

2023-04-03.02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 16 MARS 2023

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 mars 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2023 soient adoptés après vérifications.

2023-04-03.03 INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

La Mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Jeudi 6 avril (session d'information Clinique médicale et CPE) •
- Chasse aux trésors samedi prochain 12h00 •
- •
- •

2023-04-03.04 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

INTERVENANTS	OBJETS
ALEXANDRA REID	Q. Point #11 RB7 Zoning could you please define and explain what is Zoning RB7 ?
	R. On March 27 th , we held a public consultation and these details were given. We have the documentatrion at the town hall that is available for the public to consult at any time.
ALEXANDRA REID	Q. Point #11 RB6 Zoning could you please define and explain what is Zoning RB6 ?
	R. On March 27 th , we held a public consultation and these details were given. We have the documentatrion at the town hall that is available for the public to consult at any time.
ALEXANDRA REID	Q. Point #11 Please explain the differences between Zoning RB6 and RB7.
	R. On March 27 th , we held a public consultation and these details were given. We have the documentatrion at the town hall that is available for the public to consult at any time.
ALEXANDRA REID	Q. Point #11 What is the MRC's Development Plan- Please elaborate on this and explain what it is and how does it relate to Jones and Gardner Streets development?
	R. See answer to Mr. Rochette

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

ALEXANDRA REID	Q.	Point #15 By Law 2001-436- I understand removing the date of 1995 National Construction and Plumbing Code of Quebec , but will it be replaced to say <i>"the most current National Construction and Plumbing Code of Quebec must be applied"</i> ? Please clarify.
	R.	The reference to the 1995 code will not be replaced as there is a provision in the applicable permit and certificate bylaw, requiring that the architectural plan for all new construction be submitted. Therefore it's up to the architecte to verify that it is up to code for plumbing and construction.
ALEXANDRA REID	Q.	Point# 16 By Law 2023-736 1 st draft- How does one get a copy of this? Are the various i.e. CCPP and CCUP committees being consulted?
	R.	A public consultation will be held on April 24 th where this will be presented to the population. Copies will be available at the Town Hall. All citizens will have access to them and it will not be mandated to the committees.
ALEXANDRA REID	Q.	Point #22 320 chemin du Riviere. When will the CCPP of North Hatley be receiving the file to review the modifications of the exterior renovation project?
	R.	As indicated in a resolution that will be read later, the CCU has recommended that the dossier be sent to the CCPP. The process will then be able to go forward with that committee.
MAXIME GAUTHIER	Q.	Does the developer have to do any environment impact study before proposing his project ? And if so, has it been done?
	R.	Oui effectivement, il y a des études de sols qui doivent être faits avec toute demande de constructions. Si le projet est approuvé, ils vont faire le test. Ce test sera parmi les conditions pour pouvoir donner le permis.
ÉTIENNE RACINE	Q.	Comment se passe-t-il une vente de terrain? Le promoteur arrive avec son projet, à qui a-t-il parlé? J'ai un ami qui voulait l'acheter et il ne pouvait pas. La volonté du conseil est-tu vraiment de faire une zone de densité dans ce coin de North Hatley? C'était quoi l'autre projet? Pourquoi qu'il n'a pas été accepté?
	R.	Nous avons reçu deux offres et nous avons retenu la plus élevée. Le promoteur par la suite nous a présenté un projet (au conseil) et au CCU. Le projet a été présenté avec l'offre d'achat. Il y a avait deux options, soit un duplex ou une maison unifamiliale. L'autre offre n'a pas été retenue, car il a offert 50 milles de moins. Ce n'est pas nécessairement la volonté du conseil de créer une zone de densité. Nous avons reçu cette proposition, cette demande de constructions, alors c'est à nous de le traiter. Notez qu'il y a déjà deux blocs d'appartements dans ce secteur alors ça ne sort pas de n'importe où.
MAXIME GAUTHIER	Q.	Inherently you accepted the offer knowing that there was a potential projet, meaning you also accepted that you are willing to change the zoning by-law.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

		<p>We have very little zones left to develop. It is possible to put a single family dwelling, which he also presented to us.</p> <p>R. However, he is first wanting to see if it's possible to put up a 8 unit building. It is our duty to look into his request and present it to the public. The public consultations will weigh on how council votes. It's a fair process for everyone.</p>
GABRIEL DOUTRELOUX	Q.	<p>J'aimerais comprendre si la ville de North Hatley a fait savoir aux investisseurs qui ont acheté le terrain au coin de McKay et Jones que les règlements de zonage allaient peut-être être changés pour accommoder les deux blocs appartements qui ont été construits avant que le code de zonage soit appliqué?</p> <p>Est-ce que cette information a été disponible aux acheteurs intéressés avant l'achat du terrain?</p> <p>J'ai aussi entendu plein de rumeurs sur la maison blanche et les travaux à venir. Qu'est-ce qui en est?</p>
	R.	<p>Je vous explique rapidement. Je me rends compte que les gens ne comprennent souvent pas la démarche de demande de permis/projet. Nous ne pouvons pas refuser une demande, nous devons traiter le dossier.</p> <p>Il y a un processus référendaire. Il va avoir une liste de gens able à voter (tout dépendant de la zone). S'il y a suffisamment de gens qui s'opposent au projet, nous allons tenir un référendum.</p> <p>Faites attention à ce que vous entendez et partager. La quantité de désinformation qui se fait présentement dans la population est ridicule. Nous suivons toutes les étapes.</p> <p>Nous n'avons pas reçu de demande pour la maison blanche. L'ancien propriétaire avait proposé un projet, mais il l'a vendu depuis.</p>
ÉTIENNE RACINE	Q.	<p>Le référendum saura-t-il aux frais du promoteur? J'ai parlé avec lui la semaine passée et pour lui c'est très clair qu'il veut faire ce projet-là. Il n'y a pas d'intention de construire une maison unifamiliale.</p>
	R.	<p>Oui à ses frais. Il avait bien deux projets. Nous commençons avec sa première demande, ce qu'il préfère, qui est un bloc appartements de 8 logements.</p>
ALEXANDRE VACHON	Q.	<p>Moi je suis contre ce projet. Pour l'immeuble, pour la forêt et mes petits-enfants qui jouent des fois dans la rue. Le trafic va vite et c'est dangereux. Je ne suis pas très sécuritaire avec cette idée-là.</p>
	R.	<p>Merci.</p>

2023-04-03.05

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE — ADOPTION

Résolution visant l'adoption de la mise à jour de la Politique de gestion contractuelle

M. DESROSIERS QUITTE LA RENCONTRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010.

ATTENDU QU'il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion contractuelle selon l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

M. DESROSIERS RÉINTÈGRE LA RENCONTRE

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.06

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Résolution visant l'adoption des comptes à payer pour le mois de mars 2023

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 3 avril 2023 par le Service de trésorerie, d'une somme de 164 744,87 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

**RÉUNION DU : 3 avril 2023
MEETING OF : April 3, 2023**

Déposé : 2023-04-03
Submit : 03-04-2023

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
RÉGIE INCENDIE DE L'EST			
QUOTE-PART 2/4	2023-03-01	339	22 526,00 \$
FRAIS FIXE PRÉVENTION	2023-03-01	334	4 407,00 \$
		TOTAL	26 933,00 \$
REVENU QUÉBEC			
REMISES DE L'EMPLOYEUR FÉVRIER 2023			18 176,68 \$
		TOTAL	18 176,68 \$
REVENU CANADA			
REMISES DE L'EMPLOYEUR FÉVRIER 2023			7 255,36 \$
		TOTAL	7 255,36 \$
COMPASS MINERALS			
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-02-17	1139756	4 610,80 \$
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-02-21	1141300	4 765,22 \$
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-02-28	1146007	4 693,33 \$
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-03-01	1147281	4 765,22 \$
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-03-03	1149036	4 725,29 \$
SEL DE DÉGLAÇAGE	2023-03-07	1150769	4 701,33 \$
		TOTAL	28 261,19 \$
			Taxes incluses
REGAN SHELDON			
ENTRETIEN PATINOIRE FÉVRIER 2023	2023-03-05	696	8 462,16 \$
ENTRETIEN PATINOIRE MARS 2023	2023-03-10	697	1 184,24 \$
		TOTAL	9 646,40 \$
			Taxes incluses
LES SERVICES EXP INC.			
HONORAIRES PROFESSIONNELS	2023-03-15	735304	8 594,38 \$
		TOTAL	8 594,38 \$
			Taxes incluses
ADDÉNERGIE			
BORNES - STATIONNEMENT CAPELTON	2023-03-16	IC25316	21 495,73 \$
		TOTAL	21 495,73 \$
			Taxes incluses
PÉTROLE SHERBROOKE			
DIESEL VOIRIE	2023-03-02	1385017	2 356,97 \$
ACHAT RÉSERVOIR DIESEL	2023-03-07	231917	12 270,78 \$
DIESEL VOIRIE	2023-03-15	1387180	2 661,34 \$
DIESEL VOIRIE	2023-03-29	1388947	836,01 \$
		TOTAL	18 125,10 \$
			Taxes incluses
		GRAND TOTAL	138 487,84 \$

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.07

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2023-03

ÉLUS	7 917.94 \$
PERMANENTS	39 430.18 \$
TOTAL	47 348.12 \$

2023-04-03.08

RÈGLEMENT 2023-739 — RÈGLEMENT DE FINANCEMENT DES FRAIS DE RÉFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2010-549 (533), 2010-551, 2012-561 ET 2018-609— AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du règlement pour le paiement des frais de refinancement de l'emprunt 45050-9 qui vient à échéance le 19 juin 2023. Les frais de refinancement sont estimés à un maximum de 2 % du montant à refinancer.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

MOI, ANDREW J PELLETIER, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 2023-739 dont l'objet vise à pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2010-549(533), 2010-551, 2012-561 et 2018-609 ;
- Dépose le projet du règlement numéro 2023-739 intitulé règlement de financement des frais de refinancement des règlements d'emprunt 2010-549(533), 2010-551, 2012-561 et 2018-609.

PROJET À ADOPTER

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

2023-04-03.09

RÈGLEMENT 2023-661 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (AUTORISATION D'USAGE D'ÉTABLISSEMENT DE COURT SÉJOUR) — ADOPTION DU 2E PROJET

Pour les points 9 et 10, résolution visant l'adoption du 2^e projet de modification au règlement de zonage visant l'encadrement de la location de court séjour sur le territoire de la Municipalité

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2023-661 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.10

RÈGLEMENT 2023-662 À 2023-732 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (INTERDICTION D'USAGE D'ÉTABLISSEMENT DE COURT SÉJOUR) — ADOPTION DU 2E PROJET

CONSIDÉRANT QUE les deuxièmes projets des règlements numéros 2023-662 à 2023-732 ont chacun pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2001-432 afin de prohiber, dans la zone pour laquelle chacun de ces règlements s'appliqueront spécifiquement, l'usage « Établissement de résidence principale » ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « Établissement de résidence principale » sera autorisé seulement dans les zones C-4, C-6, C-7, C-8, Ra-17 et RUR-4 en vertu du règlement numéro 2023-661, ainsi que des règlements numéros 2023-665, 2023-666, 2023-667 et 2023-668 qui visent à interdire spécifiquement l'usage « Établissement de résidence principale » dans les zones C-1, C-2, C-3 et C-5, actuellement tous ces règlements sont en processus d'adoption ;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation ayant eu lieu le 27 mars 2023 pour chacun des projets de ces règlements ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter, sans modification (ou avec modification et explication de la modification), chacun des deuxièmes projets des règlements qui suivent :

- No 2023-662 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone A-1 ».
- No 2023-663 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Aq-1 » ;
- No 2023-664 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Aq-2 » ;
- No 2023-665 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone C-1 » ;
- No 2023-666 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone C-2 » ;
- No 2023-667 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone C-3 » ;
- No 2023-668 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone C-5 ».
- No 2023-669 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-1 » ;
- No 2023-670 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-2 » ;
- No 2023-671 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-3 » ;
- No 2023-672 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-4 » ;
- No 2023-673 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-5 » ;
- No 2023-674 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-6 » ;
- No 2023-675 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-7 » ;
- No 2023-676 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-8 » ;
- No 2023-677 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-9 » ;
- No 2023-678 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone P-10 » ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

- No 2023-714 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-5 »;
- No 2023-715 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-6 »;
- No 2023-716 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-7 »;
- No 2023-717 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-8 »;
- No 2023-718 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-9 »;
- No 2023-719 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-10 »;
- No 2023-720 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-11 »;
- No 2023-721 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rb-13 ».
- No 2023-722 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-1 »;
- No 2023-723 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-2 »;
- No 2023-724 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-3 »;
- No 2023-725 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-4 »;
- No 2023-726 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-5 »;
- No 2023-727 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-6 »;
- No 2023-728 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone Rec-7 ».
- No 2023-729 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone RUR-1 »;
- No 2023-730 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone RUR-2 »;
- No 2023-731 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone RUR-3 »;
- No 2023-732 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2001-432 spécifiquement pour la zone RUR-5 »;

Les deuxièmes projets des règlements numéros 2023-662 à 2023-732 sont individuellement joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.11

RÈGLEMENT 2023-733 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (ZONE RB-7) — ADOPTION DU 2E PROJET

Résolution visant l'adoption du 2^e projet de modification au règlement de zonage pour l'agrandissement de zone RB-7 afin de rendre conforme les bâtiments multilogement actuels sur 3 lots précis et de permettre la construction d'un bâtiment multilogement sur le lot au coin des rues Gardner et Jones et de retirer le doublon sur les pentes de 15% afin de concorder avec le schéma d'aménagement de la MRC

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

QUE le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2023-733 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley » soit adopté.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : 1 ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.12

RÈGLEMENT 2023-734 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-582 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES — ADOPTION

Résolution visant l'adoption des modifications sur le règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes – établissement des tarifs 2023

MOI, ANDREW J PELLETTIER , PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

QUE le règlement 2023-734 modifiant le règlement 2015-582 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes soit adopté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.13

RÈGLEMENT 2023-735 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT 2001-435 — AVIS DE MOTION

Pour les points 13 et 14, résolution visant l'adoption des modifications au règlement de permis et certificats en lien avec la mise à jour des modalités requises pour l'obtention de permis et certificats, notamment : d'ajuster les documents exigés pour l'émission d'un permis, retirer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour certains ouvrages et menus travaux de rénovation, d'augmenter le délai de caducité de certains certificats d'autorisation et pour le délai d'émission des permis et certificats d'autorisation, de modifier le type de document à fournir lors de demande de permis ou de certificats d'autorisation

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats no 01-435 afin :

- d'ajuster les documents exigés pour l'émission d'un permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment principal ;
- de retirer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour certains ouvrages et menus travaux de rénovation ;
- d'augmenter le délai de caducité de certains certificats d'autorisation et pour le délai d'émission des permis et certificats d'autorisation ;
- de modifier le type de document à fournir lors de demande de permis ou de certificats d'autorisation.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2023-04-03.14

RÈGLEMENT 2023-735 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICAT 2001-435 — PRÉSENTATION

MOI, MICHEL DESROSIERS,

Présente le projet de règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 2023-735.

Le présent projet de règlement n° 2023-735 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- d'ajuster les documents exigés pour l'émission d'un permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment principal ;
- de retirer l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour certains ouvrages et menus travaux de rénovation ;
- d'augmenter le délai de caducité de certains certificats d'autorisation et pour le délai d'émission des permis et certificats d'autorisation ;
- de modifier le type de document à fournir lors de demande de permis ou de certificats d'autorisation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, le règlement sera adopté lors de la prochaine séance du conseil tenue le 1^{er} mai 2023.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.15

RÈGLEMENT 2023-736 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2001-436 — AVIS DE MOTION

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

Pour les points 16 et 16, résolution afin de retirer l'exigence d'appliquer le code national de construction et de plomberie du Québec de 1995

MOI, ELIZABETH FEE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de supprimer les dispositions référant au Code national du bâtiment ;
- de supprimer les dispositions référant au Code de plomberie du Québec ;

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2023-04-03.16

**RÈGLEMENT 2023-736 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2001-436 —
ADOPTION DU 1ER PROJET**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

D'adopter le projet du règlement de construction n° 2023-736

Le présent projet de règlement n° 2023-736 aura pour objet de modifier le règlement de construction n° 01-434 afin :

- de supprimer les dispositions référant au Code national du bâtiment ;
- de supprimer les dispositions référant au Code de plomberie du Québec ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, **une assemblée de consultation** sera tenue le **24 avril 2023, à 15 h 30**, au centre communautaire du Village de North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.17

**RÈGLEMENT 2023-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME 2001-431 —
AVIS DE MOTION**

Pour les points 17 et 18, résolution visant l'adoption de modification au règlement du plan d'urbanisme pour l'agrandissement de la zone C-8 afin de permettre la mise en commun de tous les lots appartenant au Manoir Hovey pour y inclure l'usage touristique

MOI, CARROL HALLER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- d'agrandir l'affectation résidentielle touristique à même une partie de l'affectation résidentielle ;
- d'ajouter la présence d'établissement touristique dans la description de l'affectation résidentielle touristique ;
- de réaliser une correction technique à la délimitation de l'affectation résidentielle touristique avec la limite municipale.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2023-04-03.18

**RÈGLEMENT 2023-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME 2001-431 —
ADOPTION DU 1ER PROJET**

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'adopter le projet du règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 01-431.

Le présent projet de règlement n° 2023-737 aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

- d'agrandir l'affectation résidentielle touristique à même une partie de l'affectation résidentielle ;
- d'ajouter la présence d'établissement touristique dans la description de l'affectation résidentielle touristique ;
- de réaliser une correction technique à la délimitation de l'affectation résidentielle touristique avec la limite municipale.

Une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 24 avril 2023, à 15 h 30, au centre communautaire du Village de North Hatley. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.19

RÈGLEMENT 2023-738 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — AVIS DE MOTION

Pour les points 19 et 20, résolution visant l'adoption des modifications au règlement de zonage permettant l'usage « complexe hôtelier » dans la zone C-8 et les dispositions relatives aux normes d'implantation de bâtiments associés au complexe hôtelier

MOI, DANIELLE DUPRÉ, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 afin :

- d'agrandir la zone C-8 à même une partie de la zone Ra-1 ;
- d'autoriser l'usage de « Complexe hôtelier » dans la zone C-8 et d'ajouter des dispositions particulières portant notamment les bâtiments accessoires et les stationnements ;
- de modifier les normes relatives à l'implantation et la hauteur (en mètre et en nombre d'étages) d'un bâtiment principal dans la zone C-8.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2023-04-03.20

RÈGLEMENT 2023-738 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 — ADOPTION DU 1ER PROJET

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'adopter le projet modifiant le règlement de zonage n° 2023-738.

Le présent projet de règlement n° 2023-738 aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 afin :

- d'agrandir la zone C-8 à même une partie de la zone Ra-1 ;
- d'autoriser l'usage de « Complexe hôtelier » dans la zone C-8 et d'ajouter des dispositions particulières portant notamment les bâtiments accessoires et les stationnements ;
- de modifier les normes relatives à l'implantation et la hauteur (en mètre et en nombre d'étages) d'un bâtiment principal dans la zone C-8.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **24 avril 2023, à 15 h 30**, au centre communautaire du Village de North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

2023-04-03.21

PIIA ZONE RB-5 — LOT # 6 489 041 RUE RUBLEE (NOUVELLE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE) (2E PRÉSENTATION)

ATTENDU la présentation d'un projet de nouvelle construction unifamiliale sur le lot 4 028 945 situé sur la rue Jones, lors de la réunion CCU du 22 février 2023 ;

ATTENDU la présentation du projet, en version modifiée, lors de la réunion du CCU ce 20 mars 2023 qui avait pour objectif de satisfaire aux recommandations et exigences du comité qui avaient été formulées lors de la réunion du CCU du 22 février 2023 ;

ATTENDU que le projet présenté concerne la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage ayant un sous-sol en rez-de-jardin ;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement la deuxième version du projet tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 20 mars 2023 ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.22

PIIA SUPÉRIEUR — 320 CHEMIN DE LA RIVIÈRE (MODIFICATION DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

ATTENDU la présentation de la modification des plans survenue en cours de chantier pour les travaux de rénovation préalablement autorisé par résolution #2023-02-06.13 ;

ATTENDU que les modifications concernent le matériau du revêtement de toiture, la couleur du revêtement de toiture et la position de la lucarne sur le toit du bâtiment ;

ATTENDU que les membres du CCU ont un avis partagé sur la recommandation qui doit être transmise au conseil et ne recommandent pas les modifications apportées au projet dans une proportion de 4 contre 2 ;

ATTENDU que le CCU recommande au conseil municipal de faire évaluer les modifications apportées au projet par le comité consultatif de protection du patrimoine afin de s'assurer que les modifications effectuées en cours de chantier ne nuiront pas aux caractéristiques patrimoniales de ce type d'architecture ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU de soumettre le projet au comité consultatif de protection du patrimoine (CCPP) pour analyse.

2023-04-03.23

PIIA INSERTION — 775 CHEMIN SHERBROOKE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

ATTENDU la présentation d'un projet de rénovation extérieur au 775 chemin Sherbrooke, lors du CCU du 20 mars 2023 ;

ATTENDU que le projet présenté concerne l'agrandissement de la fenêtre gauche située sur la façade avant du bâtiment, l'ajout de volet de couleur noir de chaque côté des fenêtres en façade ainsi qu'un changement de couleur pour la porte d'entrée principale qui passe du bleu au rouge ;

ATTENDU que les membres du CCU recommandent favorablement et unanimement le projet tel qu'il a été présenté ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise le projet présenté.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

2023-04-03.24

TARIFICATION DES CERTIFICATS D'USAGERS D'EMBARCATION POUR L'ANNÉE 2023

Résolution visant l'adoption des tarifs pour les certificats d'usagers d'embarcation pour 2023

ATTENDU QUE la Régie du Parc régional Massawippi a confirmé la tarification en lien avec les certificats d'utilisateur lors de leur rencontre du **19 mars 2023**;

ATTENDU QUE la tarification qui sera appliquée pour l'année 2023 se présente comme suit :

TYPE D'USAGER	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION MOTORISÉE (vignette verte)	RÉSIDENT AVEC UNE EMBARCATION NON-MOTORISÉE (vignette bleue)
1ÈRE EMBARCATION	40 \$	5 \$
CHAQUE EMBARCATION SUPPLÉMENTAIRE	25 \$	5 \$

MOI, ANDREW J PELLETIER , PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appuie la résolution de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Massawippi en ce qui a trait à la tarification des certificats d'usagers;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley appliquera la même tarification que celle proposée par la RIPRM

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.25

OCTROI DE MANDAT – ARPEMENT SENTIER VIRGIN

Résolution visant l'octroi de mandat à une firme d'arpentage selon les modalités de la Politique de gestion contractuelle afin de réaliser les travaux d'arpentage du lot municipal du sentier Virgin

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire don du lot déterminant le sentier Virgin à la fondation massawippi afin d'en assurer la protection à perpétuité

ATTENDU QU'avant de procéder au don officiel, il y a lieu de procéder à un rapport d'arpentage pour ledit lot

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

De mandater le directeur général afin de procéder au relevé d'arpentage en conformité avec la politique de gestion contractuelle

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.26

RÈGLEMENT 2023-740 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (AUTORISATION RÉSIDENCE DE TOURISME – ZONE RA-25) — AVIS DE MOTION

MOI, MICHEL DESROSIERS , donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage no 2001-432 afin d'autoriser l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone Ra-25.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2023-04-03.27

RÈGLEMENT 2023-740 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2001-432 (AUTORISATION RÉSIDENCE DE TOURISME – ZONE RA-25) — ADOPTION DE 1ER PROJET

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

D'adopter le projet modifiant le règlement de zonage n° 2023-740.

Le présent projet de règlement n° 2023-740 aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2001-432 afin d'autoriser l'usage « Résidence de tourisme » dans la zone Ra-25.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **24 avril 2023, à 15 h30**, au centre communautaire du Village de North Hatley.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

VOTE POUR : 2 VOTE CONTRE : 4 ABSTENTION :
ADOPTION : REJETÉE

2023-04-03.28

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — LÉGION ROYALE CANADIENNE

Résolution visant l'octroi d'un soutien financier au montant de 500,00\$ à la Légion royale canadienne de North Hatley

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par la Légion royale canadienne pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur mission;

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît les services rendus à la population par la Légion royale canadienne;

MOI, DAVID WILSON, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 500,00\$ à la Légion royale canadienne pour l'année 2023

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-04-03.29

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — BIBLIOTHÈQUE NORTH HATLEY

Résolution visant l'octroi d'un soutien financier au montant de 500,00\$ à Bibliothèque de North Hatley

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par la Bibliothèque de North Hatley pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur mission;

ATTENDU QUE la Bibliothèque North Hatley est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît les services rendus à la population par la Bibliothèque de North Hatley;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 500,00\$ à la Bibliothèque de North Hatley pour l'année 2023

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-04-03.30

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — ARTS-CULTURES MASSAWIPPI

Résolution visant l'octroi d'un soutien financier à l'organisme Arts-Cultures Massawippi tel que prévu au budget pour le soutien des initiatives culturelles

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par Arts-Cultures Massawippi pour l'obtention d'un soutien financier pour la conduite de leur mission;

ATTENDU QUE la Arts-Cultures Massawippi est un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les initiatives culturelles dans la Municipalité;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la Municipalité octroi une aide financière de 6 500 \$ à Arts-Cultures Massawippi pour l'année 2023

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

2023-04-03.31

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

Résolution visant l'attribution des pouvoirs d'inspecteurs municipaux aux patrouilleurs nautiques pour la saison 2023

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog et la Municipalité du Village de North Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi et la rivière Massawippi ;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux, David Côté et Cédric Dubé sont embauchés pour la saison 2023 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi et la rivière Massawippi ;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada ;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
 - Règlement sur les petits bâtiments
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Règlement sur les bouées privées
 - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU que chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités ;

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

Que les patrouilleurs nautiques, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux, David Côté et Cédric Dubé, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2023.

VOTE POUR : VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION :

2023-04-03.32

BAIL DE LA MARINA

La propriété connue sous le nom de marina de North Hatley (la marina) comprend le lot no 4029081, situé au 240, rue Mill, à North Hatley, ainsi qu'un bâtiment érigé sur ce lot. Une entreprise de marina (location de rampes de mise à l'eau, réparation et entretien de bateaux, location d'embarcations de plaisance non motorisées et autres services de marina) est actuellement exploitée sur les lieux.

Le dernier contrat de location du terrain et du bâtiment a été signé en mars 2022 et a pris fin le 31 octobre 2022.

ATTENDU QUE l'exploitant actuel de la marina, Stephen Piercy, occupe maintenant les lieux et est prêt à poursuivre l'exploitation ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite continuer à offrir les services de la marina pour 2023 ;

MOI, CARROL HALLER propose que la municipalité conclue un contrat avec MARINA NORTH HATLEY pour la location de la marina pour la saison 2023;

Les conditions du contrat seront négociées en fonction des sommes prévues dans le budget 2023 soit 50 000 \$;

La Municipalité commencera immédiatement à élaborer un plan sur un calendrier de trois ans pour l'avenir de la marina, qui comprendra un plan de rénovation du bâtiment de la marina et un plan d'affaires pour l'exploitation future de la marina.

VOTE POUR : 6 VOTE CONTRE : ABSTENTION :
ADOPTION : ADOPTÉE

2023-04-03.33

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO, CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS	
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
DON WATT	Q.	What is the 2023 budget for the council management of the Beach this summer ?
	R.	The budget that we have is 88,400\$ but that is divided between the two towns according to the agreement we have with the Canton.
DON WATT	Q.	What is the current estimate for the purchase of a suitable facility for the proposed new NH medical clinic, including any available government subsidies ?
	R.	There would be no new facility. If the project is accepted, it wouldn't be a new building. All this is to be presented this Thursday and then again next Thursday by the municipality to speak of technicalities.
DON WATT	Q.	As I understand it, the council will be funding the Zebra Muscle boat washing facility in North Hatley this coming summer, what is the proposed budget for so doing ? Are there any subsidies available for funding this ?
	R.	64 thousand that we had in the budget for salary, gas, total cost. But note that we have a return of 3\$ per sticker that is sold.
DON WATT	Q.	With the increased revenue from the operation of the Marina, what will be the cost to boat owners for mooring from May through October 2023 ?
	R.	Not our business. Up to the operator and at his discretion.
DON WATT	Q.	What commitment has Ayer's Cliff made to monitor the Zebra Muscle boat washing program, 24 hours per day, during the 2023 summer season ?
	R.	Decision concerning Ayer's Cliff are made at the Régie du Parc, since the boat washing there is owned by the four municipalities that make up the Régie. The goal is that there be the same regulations on both ends of the lake.
DON WATT	Q.	What approaches have been made to our member of the National Assembly regarding the restrictions on the Quebec Provincial Police to address the vehicle traffic issues we discussed at the recent public meeting ? There were two suggestions.....the use of radar speed control.....and / or the change of traffic policing to the Magog police service, serving Saint Catherine de Hatley .
	R.	No approach has been made to Mr. Belanger's office, because I spoke with the mayor of Ste-Catherine. The agreement that they have with the police was made in 1988. Once you go into an agreement with the SQ, you can't change your mind. It's also a much more expensive option to have private policing, and we all know that the SQ is already very costly. An SQ meeting has held on March 22 nd by SQ and controle routière. They did notice irregularities with our signage and the possible application of the 'no trucks'. In March they did a big operation in Ayer's Cliff, we want to do the same thing in North Hatley. Only about 12 citizens came to that meeting, but they listened to all the comments.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

PAUL ST-PIERRE	Q.	When will parking fees be reinstated in the municipal parking lot?
	R.	The council has been working and discussing this project. We will meet this week to finalize a proposal for this summer.
PAUL ST-PIERRE	Q.	What legal text (title of law and article number) would require the Town to call for tenders for the Marina?
	R.	Article 1. We were contacted by several individuals asking when the contract was ending and when we'd be going for call of tenders for the Marina. We chose to be legally transparent and follow things properly. We came up with that number in the budget considering he charges approximately 3000\$ a slip. We received a letter from the current operator requesting he be able to resign the contract again this year. The plan is to try and move forward in a positive way together and see how we can go forward as a municipality in the upcoming years.
PAUL ST-PIERRE	Q.	Despite promises made by the mayor in asking people to vote for her, the speeding and noise of traffic with Town continues. Can one expect these issues ever to be resolved? How will that be done?
	R.	Believe it or not Mr. St-Pierre, we have tirelessly been working on this problem because we are also citizens of North Hatley and we also agree that it's a problem. Hopefully by May, but certainly by this summer, there will be significant changes made on Magog and Capelton., They have asked us not to say more at the moment until it's official, but we will take that opportunity to look at other streets in town, to have a uniformity with what is being proposed on the 108.
PAUL ST-PIERRE	Q.	Despite this Administration's claims of communication with the public and transparency in its decisions, why have the Minutes of the last six Council meetings (since December 2022) not been made public and posted? Why is there no audio recording of these meetings on the website. Bread Bread
	R.	There are 5 missing, and that includes two extraordinary. The problem with why they're not there is exactly what we're trying to rectify. When the girls try and transcribe this, they can't always hear it well. We believe we have found a solution in the past couple days. The situation should be rectified in foreseeable future. It's not that we're trying to be untransparent, but we're all aware that technology at times has its issues.
PAUL ST-PIERRE	Q.	I understand the former Baptist Church is for sale. Will the mayor give residents the assurance that the Church AND its site are adequately protected as part of the heritage by-law, that no change (such as moving the Church to a different location) will be permitted by the Town?
	R.	I would like the population to understand that it's a council decision. The resolutions are proposed and the council speaks. That's how it works and that's how we speak on your behalf. I can say as Mayor that it is protected by our by-law and we will do everything in our power to protect the building. It's not just one person, we are a group making decisions to the best of our ability for the municipality.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

ALEXANDRA REID	Q.	McKay is already a very tight winding road. With adding additional units on Jones and Gardner Streets, how will the Town ensure there is clear access for emergency vehicles, construction trucks and residences cars up and down McKay. The intersection of McKay and Massawippi is already a tricky corner to manouver, with added traffic it will be extremely noisy for all residences on both McKay and Massawippi.
	R.	If the project is accepted, the town will ask them to provide a circulation study.
ALEXANDRA REID	Q.	With the proposed Condominiums being built near the old Pleasant View Hotel, has the Town reviewed the circulation pattern of all vehicles (emergency, construction and residences)? Will the existing private road - left on Massawippi near 445 Woodward be opened to allow access for residences? Or will McKay be the only access? Please explain how the Town will handle this. Ive heard through the grapevine that a condominium I going up.
	R.	Are you talking about the renovation of the white house project? Because that's all we've been presented. I'm not sure what you're talking about. The white house, not the motels. The white house is being renovated, and they already have a road access to their building. If there is an addition that will be made, which no such thing has been presented, we would ask for a circulation study.
ALEXANDRA REID	Q.	Why are not all the North Hatley By-Laws posted on the Towns web site? Other villages in our MRC have theirs are all posted. Please explain and what actions will be taken?
	R.	The website is currently under construction and has been shut-down. You are welcome to come to the office and ask to review any by-law.
FRANCE CAPISTRAN	Q.	Je voulais aussi remercier les membres du conseil. Je crois vraiment que c'est très important pour notre culture. Ce que vous venez de faire (un don) c'est important. Il va falloir faire des miracles avec 6 500\$, ce n'est pas ce qu'on voulait, mais on vous remercie. C'est un geste de confiance. C'est à mon avis un signe de renouveau pour North Hatley. Dans notre demande on a été très claire avec la municipalité qu'on souhaite avoir plus de communications. Infolettre et publipostage vont devoir être faits. Nous entendons souvent que le monde ne sait pas ce qui se passe en ville. Nos projets visent tout le monde, peu importe l'âge ou la langue. 40 mille a été attribué dans le budget pour les activités culturelles, donc un \$8350 pour fêter le 125e. Si vous avez besoin d'aide, nous aimerions vous aider avec ce projet.
	R.	Si nous recevons un soutien de la MRC, le repas sera gratuit pour les résidents de North Hatley. Nous souhaitons également de vous remercier, à vous et à votre équipe, pour tout ce que vous avez fait à date.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

		C'est moins que vous aurez aimé pour cette année, mais c'est un départ.
MARILYNE ROSAN	Q.	Deux commentaires. Pour avoir côtoyé certains d'entre vous, je sais que vous êtes une belle équipe et de bonnes fois. J'apprécie beaucoup. Ça fait depuis la covid que j'habite ici et je m'aperçois aussi que c'est important que les citoyens assistent aux assemblés. Je dormais peut-être sur la switch. Je sais qu'on en a parlé, mais j'aimerais peut-être vous proposer quelque chose. Je comprends l'inquiétude. Je réalise que j'habite sur une rue tranquille. Et là on va foutre un immeuble de 8 logements et ensuite il a le ménage de la fameuse maison blanche juste devant moi. Simplement vous dire que je suis très inquiète. Maintenant, il faut que la communication soit très claire pour la population parce que je ne veux surtout pas rater ma chance de m'opposer.
	R.	Vous allez recevoir toute l'information par Infolettre. Un référendum suit le même processus qu'une élection.
PAUL PARKER	Q.	Précision sur la tarification de bateau. Est-ce que la tarification restera la même cette année? Est-ce qu'il y a encore des frais de stationnement?
	R.	Pour nos résidents, les tarifs restent la même que l'année passée.
PETER FLETCHER	Q.	In October's minutes, there was stuff written about the opening of Jackson Heights, that was sent to the Canton. Was there any feed-back on that?
	R.	They refused our request.
PETER FLETCHER	Q.	I find our roads are really detiorating. Is there anything we can do to help keep the water out?
	R.	We're gonna have a meeting with the public works next week. The new director has requested that we sit down and review these situations together.
PETER FLETCHER	Q.	I talked to Michel about this. We went to Checkerberry Hill together. I'm getting lots of water coming down Kezar, into my yard.
	R.	Michel: That house, in the Canton, that has this retention pond and when there's heavy rain, it floods down. Marcella. I can adress it with the Canton and see how they can help us in this situation.
MIKE MUNKITTRICK	Q.	Marina and the money that's been charged for the contract. Has the municipality had any thoughts to putting this money aside to renovating? It would be good if this money was not put back into other projects, like roads or sidewalks or whatever. I looked at that building all year long and it's disgusting.
	R.	We are going to go into public consultation quickly to find out exactly what the population wants and how to move forward together. (This will be in the summer to have the most people available)
MIKE MUNKITTRICK	Q.	Future planning. I'm going back 16 years when Main and River were the first streets to be redone, and I know that they project ahead the life expectancy of the street. Max 20 years. Has there been any systematic

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
3 AVRIL 2023**

		thought to when these streets are needed to be redone. Is there some sort of projection ahead? I think of my road, the street and sidewalk have dropped and it's almost to the point that we'll have to put some cones out there.
	R.	It was brought up in fact by a council member (Pelletier) on how we should proceed with that. It will take long-term planning. We plan on attacking that together.
JUDY BEAN	Q.	I wondered if we are going to have paid-parking again?
	R.	We're working on that dossier. I received a question about that by email that I will answer later.
JUDY BEAN	Q.	Who does the boat launch this year? And where will it be located? About our stickers – they seem like they'll stay the same price. Can we just go to the Marina and get them like we use too?
	R.	The municipality is in charge of the boat wash. It will be beside the Marina. No, they will be available only at the Town Hall. Non-residents will be available at the kiosque.
VICENT DIONNE	Q.	Vous parler d'une rénovation à la maison blanche. C'est ce que le nouveau propriétaire souhaite faire? Est-ce qu'une évaluation sera faite en ingénierie avant de donner le permis?
	R.	Ils font la section d' en arrière (la cafétéria). Et oui.
JUDE BEAN	Q.	To wash the boats, is it going to be a large amount for non-resident?
	R.	30 for the washing, 30 for the launch, and 15 for non-residents. But to reiterate, we are confident in our prices for residents, but I want to be careful to not say this as facts for non residents. We aren't officializing it yet since nothing has been adopted at the R.gie du Parc.

2023-04-03.34

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21H34 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.